

**CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TIR 3D
GÖTEBORG (SUÈDE)
DU 18 AU 22 septembre 2018
SENIORS**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat d'Europe de Göteborg (Suède).

**EPREUVE DE SELECTION
DU 18 AU 20 AOÛT A LAGUIOLE
(CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL TIR 3D)**

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer doit être sélectionné pour le championnat de France de tir 3D individuel et doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 18 juillet 2018, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 26 septembre 2018).

La sélection s'appuiera sur le championnat de France tir 3D individuel (Laguiole), du 18 au 20 août 2018, selon le programme suivant :

Samedi 18/08/18 - Jour 1/Phase 1 : *Tir de qualification du championnat de France sur un parcours de 24 cibles avec deux flèches par cible.*

A l'issue de la phase 1, un classement est établi à partir de la somme de scores. Seuls les 8 premiers archers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers pour la 8^{ème} place, le nombre de 11 et de 10 servira au départage. Si l'égalité persiste, les archers ex-aequo pourront participer à la phase suivante.

ATTENTION : *Les catégories ayant moins de 8 tireurs devront également participer aux phases 2, 3 et 4).*

La journée du dimanche 19 août *sera entièrement consacrée aux phases finales du championnat de France, elle ne sera pas prise en compte pour l'épreuve de sélection.*

Lundi 20/08/18 - Jour 2/Phase 2 : *Elimination round sur un parcours de 12 cibles, avec une flèche par cible.*

A l'issue de la phase 2, un classement est établi à partir de la somme des scores des épreuves réalisées (phases 1 et 2). Seuls les 6 premiers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale.

Lundi 20/08/18 - Jour 2/Phase 3 : Elimination round sur un parcours de 8 cibles, avec une flèche par cible.

A l'issue de la phase 3, un classement est établi à partir de la somme des scores de toutes les épreuves réalisées (phases 1, 2 et 3).

Seuls les 4 premiers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, un tir de barrage sera organisé selon la règle internationale afin d'obtenir un classement sans égalité concernant les 4 premiers.

Lundi 20/08/18 - Jour 2/Phase 4 : Finales (duels) sur deux parcours de 4 cibles, avec une flèche par cible.

Le classement établi à l'issue de la phase 3 est utilisé pour établir un tableau de matchs à élimination directe : 1^{er} vs. 4^{ème} et 2^{ème} vs. 3^{ème}.

Les deux ½ finales puis les deux finales (finale et petite finale) se tirent simultanément, chaque tour sur un parcours donné de 4 cibles.

En cas d'égalité sur un match, un barrage sera organisé selon le règlement international en vigueur.

ATTENTION :

En cas d'abandon d'un ou de plusieurs archers avant le début du module de 8 cibles ou des demi-finales, le ou les archers suivant(s) au classement provisoire sera(ont) retenu(s).

Particularités : Si seulement 3 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les ½ finales, l'archer classé premier à l'issue de l'épreuve du parcours de 8 cibles (Jour 2/Phase 3) est directement sélectionné pour la finale. Il doit tirer sa demi-finale seul. L'archer classé 3^{ème} doit tirer sa petite finale seul.

Si seulement 2 archers d'une même catégorie sont qualifiés pour les phases finales, ils accèdent directement à la finale (2^{ème} parcours de 4 cibles).

Le classement final de l'épreuve de sélection est établi à partir de la somme des scores de l'ensemble des phases.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe de tir 3D 2018 :

- Sera composée du 1^{er} archer du classement final de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'être finaliste,
- Sera complétée, du meilleur archer sélectionné au championnat du monde tir en campagne en 2018 et ayant été sélectionné au championnat du monde 3D en 2017. ¹
- Sera complétée, de l'archer le mieux classé parmi les demi-finalistes, ayant réalisé le minima de points considéré ci-dessous lors de la phase 1 :

	Longbow		Compound		Barebow		Instinctive bow	
Senior	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	340 pts	275 pts	475 pts	430 pts	400 pts	340 pts	360 pts	300 pts

¹ Les archers concernés sont dispensés de la présente compétition de sélection mais devront impérativement indiquer leur volonté de participer au championnat d'Europe de tir 3D auprès de la DTN par mail (a.recullet@ffta.fr) avant le 18 juillet 2018.

Le niveau de ces scores minimum requis pourra être modulé en fonction de la difficulté du parcours et au regard des meilleures performances du terrain.

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie ayant pris part à cette épreuve de sélection.

La sélection définitive pour le championnat d'Europe sera effective **le 21 aout 2018**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat d'Europe, il sera dirigé par les entraîneurs de l'équipe de France de tir 3D. Il se déroulera du 25 au 28 août 2018 à Plombières.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.